

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

ACTES DU COLLOQUE :

« NEUJ PRO 2013 – 12^{èmes} Rencontres Nationales des Professionnels et Elus de la Jeunesse »

TABLE RONDE 1

Les jeunes et le travail

Intervenants :

Sarah Leclerc-Croci, présidente de la jeunesse ouvrière chrétienne

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy

Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail

Animateur :

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : Je vous propose de commencer puisque la salle s'est bien remplie et va continuer à se remplir. Bonjour à toutes et à tous. Merci de nous avoir rejoints pour cette table ronde sur les jeunes et le travail, sujet ô combien d'actualité en ces temps de crise où la précarité galopante vient questionner en profondeur non seulement le rapport au travail, mais aussi la place du travail dans le processus de socialisation des individus. L'enjeu est d'autant plus fort pour les jeunes générations qui subissent de plein fouet cette précarisation et qui voient ainsi leur parcours vers l'autonomie largement entravé. Notre table ronde va aborder cette problématique liée aux difficultés d'accès des jeunes au marché du travail, mais aussi à des conditions de travail décentes. Les réponses politiques apportées ou celles qui sont proposées actuellement, comme la garantie jeune ou les emplois d'avenir, sont-elles adaptées et ont-elles fait la preuve de leur efficacité ? Le second volet de cette table ronde portera sur la vision qu'ont les jeunes du travail et sur la place du travail dans leurs attentes et leurs aspirations. La valeur travail est-elle en berne parmi les jeunes générations ? Est-elle au contraire en mutation ? Comment les jeunes envisagent-ils la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ? Entre activité professionnelle et engagement citoyen ? En quoi ces évolutions du rapport des jeunes au travail viennent-elles percuter et questionner les politiques de jeunesse ? Une série de questions auxquelles nous allons tenter de répondre. Pour parler de tout cela, trois intervenants, trois points de vue et trois parcours aussi. Pour commencer, à ma gauche, Sarah Leclerc-Croci qui est présidente de la jeunesse ouvrière chrétienne qui est un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire animé et géré par des jeunes. Sarah abordera notamment la question de la perception que les jeunes se font du travail sur la base de témoignages recueillis auprès de jeunes engagés dans le mouvement de la JOC. A côté, Frédérique Saby qui a eu un long parcours au sein des missions locales et qui dirige aujourd'hui la mission locale de Vichy. Frédérique portera un regard sur les dispositifs d'insertion des jeunes et sur leur capacité à répondre aux besoins et aux aspirations de ces jeunes. Enfin Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail, syndicaliste, homme politique, spécialiste des questions sociales et de salariat notamment. Avant d'entrer dans le vif du sujet et de laisser la parole à nos intervenants, un petit rappel des règles du jeu. On est parti pour un débat d'une heure et demie. On a pris du retard, mais il y a une heure de répit entre cette table ronde et les ateliers. Donc, on pourra terminer à 16 heures plutôt qu'à 15h30. Dans un premier temps, on aura une succession de trois interventions de 10 à 15 minutes pour cadrer le débat, puis un échange avec la salle où vous pourrez à la fois poser vos questions aux intervenants et témoigner sur la manière dont cette problématique des jeunes et du travail traverse et résonne dans vos activités d'élus, d'agents ou de militants associatifs. Comme les débats sont

enregistrés, quand vous prendrez la parole, merci de bien vouloir vous présenter. Je vous propose de commencer par le témoignage de Sarah.

Sarah Leclerc-Croci, présidente de la jeunesse ouvrière chrétienne : Bonjour à tous. Je suis très heureuse d'intervenir au nom de la jeunesse ouvrière chrétienne dans cette table ronde. La JOC est une association d'éducation populaire entièrement animée et gérée par des jeunes. On est la première association nationale de jeunes du milieu ouvrier et des quartiers populaires en France. On joint à peu près 10 000 jeunes sur l'ensemble du territoire français. Si vous ne connaissez pas la JOC, vous connaissez peut-être des créations dont elle a été à l'origine comme les foyers de jeunes travailleurs, comme ce qui deviendra par la suite Pôle emploi, les CIO. Ce sont quelques actions que la JOC a menées par le passé.

Sur la perception que les jeunes ont du monde du travail aujourd'hui :

D'abord, l'entrée dans le monde du travail reste toujours pour les jeunes la clef. C'est toujours considéré comme la clef de l'entrée dans la vraie vie, c'est-à-dire une vie d'adulte libre et autonome avec des projets. Il y a deux ans, on a mené une enquête sur la liberté de choix des jeunes. Dans cette enquête, 80% des jeunes se disaient enthousiastes à l'idée d'entrer dans le monde du travail. Quand la JOC demande à des jeunes de 14 ans quelle est leur principale préoccupation, ils répondent l'emploi. Pour les jeunes, l'entrée dans le monde du travail, c'est la clef de l'épanouissement à deux égards. Le premier est l'épanouissement par les produits du travail. Entrer dans le monde du travail, c'est avoir un revenu et une crédibilité qui permettent de faire des projets d'avenir et de mener une vie épanouissante. La deuxième chose est l'épanouissement au travail. Les jeunes sont attachés à faire un métier intéressant qui a du sens et une utilité sociale et à le faire, bien sûr, dans de bonnes conditions. Quand on pose la question « quel est selon toi l'aspect le plus important dans le travail ? », les deux premières réponses sont les conditions de travail à 51% et l'intérêt du métier à 50%. Concernant l'épanouissement au travail, les jeunes expriment un attachement fort à deux aspects de celui-ci : d'abord l'amour du travail bien fait et l'ambiance au travail. Ces deux aspects sont essentiels pour les jeunes. L'amour du travail bien fait parce qu'ils expriment l'importance de fournir un travail de qualité et que celui-ci soit reconnu. Ils l'expriment de trois manières distinctes, comme un combat d'abord. C'est ce qu'expriment beaucoup de jeunes qui travaillent dans des métiers où le contact humain est important, dans les métiers de la santé, dans les métiers du social où la qualité du travail peut parfois entrer en conflit avec les impératifs de rendement et de rentabilité. Pour illustrer, j'ai le témoignage d'Elodie qui est infirmière à Bordeaux et qui dit : « j'ai fait le choix de devenir infirmière militaire parce qu'il y a plus de moyens et moins de patients. Ça me permet de faire un travail de qualité auprès des malades ». La deuxième chose est qu'ils expriment l'amour du travail bien fait comme une reconnaissance. Certains veulent faire connaître leur travail et être reconnus pour cela. Il y a le sentiment d'accomplir une œuvre. C'est souvent le cas dans les métiers artistiques ou artisanaux. On a l'exemple de Gaëtan qui dit : « Je suis paysagiste et mon patron a un site internet avec les photos des travaux effectués. Dès que je le peux, je le montre à mes amis pour qu'ils voient ce que je fais ». La troisième chose importante dans l'amour du travail bien fait, c'est comme une échappatoire. Même les jeunes qui font des métiers peu créatifs et sans contact avec des collègues ou des clients attachent de l'importance au travail bien fait par leur recherche de la perfection technique et de la productivité. Il y a l'exemple d'une jeune magasinière à Lidl qui dit : « Je suis heureuse quand j'arrive à être la plus rapide et à ranger les produits à la perfection ». Le deuxième aspect que je soulignais tout à l'heure et qui est important, c'est l'ambiance au travail. Les jeunes expriment leur besoin de travailler dans une bonne ou au moins dans une saine ambiance. Un jeune dit : « j'ai préféré démissionner, car dans cette entreprise l'ambiance devenait invivable ». Et pourtant dans le contexte de crise actuelle, on sait que le travail est difficile à trouver. Mais les jeunes attachent quand même une importance à ce critère, à travailler dans une bonne ambiance. Pour les jeunes, le relationnel, la création de liens d'amitié et les temps de convivialité peuvent apporter cette bonne ambiance. Mais comme je le disais, c'est un luxe qui se fait rare à cause du contexte extérieur et ça conduit à une recherche plus forte de rentabilité par la pression de la hiérarchie, la mise en concurrence des salariés etc. Malgré cet amour du travail, la perception des jeunes est de plus en plus lucide sur ce qu'est le travail aujourd'hui et sur ce qui les attend dans ce monde-là, monde où ils n'ont pas de droits, où leurs droits ne sont pas respectés, où ils sont en concurrence avec les autres et où ils sont seuls pour faire face, en tout cas pour la plupart. Les jeunes mettent donc le plus souvent leurs exigences matérielles et morales de côté pour rechercher et accepter n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions. Il y a l'exemple d'Alain qui dit : « je travaille beaucoup et mes heures ne me sont pas payées. Pourquoi je devrais me plaindre parce que pour tous

mes collègues c'est pareil. Même si je voulais ne pas me laisser faire, je ne fais pas le poids face à mon patron ».

Au lieu d'être la clef d'une vie meilleure, l'entrée dans le monde du travail provoque aujourd'hui une baisse violente du niveau de vie dans tous les domaines. Dans la santé par exemple, il y a seulement 4% des scolaires qui affirment ne pas avoir accès aux soins. Par contre, ils sont 18% chez les demandeurs d'emploi et 19% chez les intérimaires. Concernant le logement, il y a 13% des scolaires qui affirment ne pas vivre dans un logement décent. Ils sont 33% chez les jeunes actifs et 48% chez les intérimaires. Les revenus, 51% des jeunes actifs affirment ne pas avoir un emploi stable et correctement payé. Ça monte à 75% chez les intérimaires. En plus de faire baisser le niveau de vie, l'entrée dans le monde du travail peut détruire les perspectives qu'on peut avoir. Alors que 37% des scolaires affirment ne pas avoir une idée précise de ce que sera leur vie dans cinq ans, ils sont 46% chez les jeunes entrés dans le monde du travail, dont 63% chez les intérimaires. Pourquoi cette situation aujourd'hui ? L'analyse que nous faisons à la JOC est que nos enquêtes montrent clairement que la situation et le rapport des jeunes au monde du travail sont dus à leur milieu social d'origine. A la JOC, on joint des jeunes du milieu ouvrier, des quartiers populaires, des jeunes qui sont souvent dans des situations de grande précarité. Le monde du travail est un marché concurrentiel dans lequel ceux qui arrivent à créer un rapport de force favorable peuvent s'en sortir. Ce sont souvent les jeunes les plus diplômés, disposant des moyens financiers de leur famille et d'un réseau social leur permettant de s'ouvrir des portes et des opportunités. Ces jeunes sont bien informés sur les réalités du marché du travail et sur leurs droits de travailleur. Les jeunes du milieu ouvrier, eux, ne disposent pas de ces moyens. Ils sont souvent isolés. Ils sont en situation de faiblesse sur le marché du travail. Les services publics sont censés réduire ces inégalités en apportant aux jeunes les moyens dont ils ne disposent pas dans leur cercle privé. Mais le manque de moyens qu'ils soient humains ou financiers, ils sont réduits aujourd'hui, et leur pédagogie qui n'est pas toujours adaptée empêche les services publics de remplir cette mission efficacement. Ce phénomène est d'autant plus fort que la crise économique, la mondialisation et les politiques publiques qui les ont accompagnées ont accentué la mise en concurrence des salariés. La peur du chômage a poussé les jeunes les moins bien armés à brader leur travail contre des salaires et des conditions de travail indécentes. J'ai encore deux autres exemples : « à Pôle emploi, c'est ma conseillère qui m'a demandé des conseils. Je voulais faire une formation et c'est moi qui lui ai donné toutes les infos ». C'est Agnès de Bordeaux qui témoignait. Un autre exemple est celui d'Ambre qui habite à Limoges et qui dit : « j'ai trois diplômes en mécanique, tourneur et maintenance des systèmes industriels. Mais comme je suis une femme et que j'ai une petite fille, je ne trouve pas de travail. Maintenant, Pôle emploi me propose de devenir aide à domicile ».

Tout ce que j'ai pu dire est peut-être un tableau un peu négatif. Mais malgré tous ces constats négatifs, les jeunes ont encore des aspirations aujourd'hui et heureusement. Les aspirations des jeunes, toujours d'après l'enquête qu'on a faite en 2011, on leur demandait ce dont ils rêvaient pour leur vie, pour la France et pour la jeunesse en 2015. Les rêves sont simples et de trois ordres. D'abord, c'est avoir un emploi stable. On en revient toujours à l'emploi. Pas forcément un emploi épanouissant, pas forcément haut placé, mais stable parce qu'aujourd'hui ça devient un rêve. Ensuite, il y a le rêve d'avoir une famille. La construction d'une vie de famille est la base d'une vie réussie pour les jeunes. Ça arrive devant la réussite professionnelle. La troisième chose est la reconnaissance sociale. Aujourd'hui, c'est une jeunesse qui a besoin de se sentir exister et valorisée par son travail, par son mérite personnel ou par son mérite collectif. Aujourd'hui, les jeunes ont l'impression de n'avoir aucun impact sur la vie collective. Le sentiment d'impuissance prédomine et l'état d'esprit est le suivant : « Nous ne pouvons rien pour cette société et cette société ne peut rien pour nous. Il faut donc s'en sortir par soi-même tout seul ». Ce n'est pas de l'individualisme, c'est de la logique. Par contre, si on montre aux jeunes qu'ils sont capables d'agir, qu'il y a des moyens de faire autrement, d'agir ensemble, ils sont prêts à le faire. On en discutait à table. Aujourd'hui on peut entendre que les jeunes ne sont plus prêts à s'engager. Ce n'est pas vrai. Ils ne savent pas toujours par quel moyen ils peuvent le faire. Mais en tout cas, quand on montre aux jeunes de la JOC qu'ils peuvent agir avec d'autres, ils sont plutôt partants pour le faire.

Quelles sont les solutions face à ces constats ? J'aimerais parler des réformes qui ont eu lieu ces derniers temps. Le gouvernement a agi de façon urgente par la mise en place des emplois d'avenir dans un premier temps. Aujourd'hui, peu de jeunes y accèdent. Pour des jeunes qui sont déjà loin du système, qui ont été délaissés depuis plusieurs années, c'est difficile d'oser franchir les portes des missions locales, de Pôle emploi ou d'autres services. Les moyens mis à disposition de ces services, ma voisine en parlera, ne permettent pas forcément d'accompagner correctement les jeunes qui pourraient bénéficier des emplois d'avenir. Oui, pour nous, les emplois d'avenir répondent à un public de jeunes qui en a besoin. Oui, c'est une mesure d'urgence, mais il reste encore à régler la question de

l'accompagnement des jeunes. Pour qu'ils puissent franchir les portes des services, il faut aller à leur rencontre. Quand je dis qu'il faut, j'inclus la JOC. Dans un deuxième temps, le gouvernement a multiplié les actions telles que le conseil interministériel de la jeunesse ou la conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. La ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, ouvrait la conférence en rappelant l'importance de l'accès au droit commun pour tous. Or, lors de la conclusion de la conférence, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, annonçait certes une augmentation du RSA. Mais, une nouvelle fois, tous les jeunes ne sont pas inclus. Il leur proposait un service à part, la garantie jeune. Pour la JOC, les jeunes font partie de la population à part entière. Ils ne devraient donc pas faire l'objet de mesures spécifiques les faisant sortir du droit commun. La garantie jeune proposée par le gouvernement est un premier pas, mais elle ne suffit pas. Ces mesures récentes déjà mises en place ou annoncées par le gouvernement, on peut y ajouter les emplois francs ou la réglementation des stages sont des premières réponses d'urgence. Mais elles ne suffisent malheureusement pas à mettre un terme à 30 ans de politiques discriminatoires envers les jeunes. Ces dispositifs doivent amener rapidement une politique durable favorisant une formation qualifiante et un accès à l'emploi qui peine à venir. L'accès aux droits reste une nécessité à laquelle cette politique devra répondre. Elle doit se baser sur la mise en place d'un droit à l'éducation tout au long de la vie, d'un service public de l'accompagnement des jeunes dans l'orientation et vers l'emploi permettant de construire un projet professionnel en lien avec un projet de vie. En effet, le projet professionnel n'est pas à part, il s'inscrit dans une globalité. Dans les solutions qu'on préconise, il faut que le recours aux contrats précaires soit limité et accompagné. Le véritable indicateur qui doit nous montrer la route à suivre est la recherche de la dignité. Ayons le courage de changer d'horizon parce qu'aujourd'hui un jeune travailleur vaut plus que tout l'or du monde.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : Merci Sarah pour ce témoignage. Je ne vais pas essayer de faire une synthèse. Mais il y a peut-être quelques éléments clefs à ressortir. Tu pars du constat que l'accès à l'emploi reste la principale préoccupation des jeunes, mais avec un enjeu spécifique peut-être qui est nouveau pour les nouvelles générations. Elles perçoivent le travail comme un facteur d'épanouissement et de reconnaissance avec quelques mots clefs : un attachement aux conditions de travail, au sens, à l'utilité sociale, à la convivialité. Ce sont des éléments de réflexion qui me semblent intéressants et qui peuvent nourrir le débat ensuite avec la salle. Le deuxième point est la vision critique que les jeunes ont du monde du travail qui est un monde de précarité, d'exploitation, de concurrence, avec des conditions de travail indécentes et un monde aussi un peu discriminatoire. Pour ceux qui ont des entrées et un sésame, il n'y a pas de souci. Par contre, pour les autres l'accès est très compliqué. Un autre point intéressant est les aspirations combinées des jeunes. L'emploi est une préoccupation, mais il y a aussi le volet familial et le volet reconnaissance sociale. Tu disais dignité de la personne, du citoyen. Ça me paraît intéressant pour montrer la complexité, la multiplicité des leviers favorisant l'accès à l'autonomie des jeunes. Un dernier point sur le volet des politiques publiques de jeunesse où le regard est assez critique sur les mesures proposées récemment : emplois d'avenir, garantie jeune. Il y a le rappel que l'enjeu est de changer de paradigme pour tendre vers l'accès des jeunes au droit commun et aboutir à des réformes qui soient plus structurelles que conjoncturelles. J'espère ne pas avoir caricaturé ton propos. Après le point de vue des jeunes, le point de vue d'une actrice de jeunesse. C'est Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Je vais parler de mon territoire parce que je ne suis pas d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. On a aussi échangé entre midi et deux. Je pense aussi que sur le territoire français les situations sont différentes. Dans l'Allier et même plus largement en Auvergne, les missions locales connaissent assez bien tous ces jeunes qui sont sortis du système scolaire et qui ne sont pas encore entrés dans la vie active. J'ai pu, à différentes reprises, travailler sur des listes entre Pôle emploi, les maisons de quartier, la mission locale. On a fait un gros travail aussi avec l'Education nationale sur les décrocheurs. On s'est rendu compte que, globalement, les jeunes connaissent assez bien les missions locales, ce qui d'un autre côté est inquiétant. Je vais vous donner quelques chiffres. La mission locale de Vichy, c'est tout le sud du département de l'Allier. On a accompagné en 2012, 2 875 jeunes. Là aussi il y a des différences. En Auvergne, quand on accompagne un jeune, c'est en moyenne cinq entretiens dans l'année. C'est une moyenne haute par rapport aux autres missions locales du territoire. Cinq entretiens, on peut considérer que c'est déjà un accompagnement de qualité. J'espère qu'on leur apprend à quelle formation ils peuvent accéder et comment ils peuvent accéder à l'emploi ou à différents services, de l'ordre du logement ou touchant

plus l'accès aux droits sociaux. Ça fait déjà quelques années que je suis dans le réseau des missions locales.

Je voudrais témoigner de mon regard de la fin des années 90 jusqu'à maintenant sur la façon dont un conseiller a reçu un jeune dans son bureau et sur ce qu'il lui a proposé. Je me rappelle qu'à la fin des années 90 jusqu'aux années 2004/2005, à l'époque j'étais chargée de monter des formations avec les organismes de formation, on essayait d'inventer des choses pour amener des jeunes à découvrir des métiers qu'on appelait en tension. On connaissait des secteurs comme le bâtiment, l'hôtellerie-restauration, tout un tas de secteurs qui étaient porteurs d'emplois dont les jeunes n'avaient peut-être pas une très bonne image. On travaillait dans ce sens-là. Aujourd'hui, la situation a bien évolué. Malheureusement, je ne parle plus de secteurs en tension. Je parle de micro métiers. Il y a peut-être encore un secteur en tension qui est celui du médical. En dehors de ce secteur, qu'a-t-on aujourd'hui pour faire rêver les jeunes ? Pas grand-chose. Mon interrogation est là. Si les politiques doivent se mettre en place, c'est aussi pour s'interroger. Si vous me demandez de recevoir, c'est mon métier principal, demain un jeune dans mon bureau et de l'aider dans son orientation professionnelle, je vais être très embêtée pour lui donner réellement une formation, un secteur qui peut le faire rêver où je suis sûre que même si je lui dis que ça va être compliqué, qu'il va falloir qu'il fasse des études, une formation, il aura assurément, à 200%, un travail à l'arrivée. Ce n'est plus tout à fait le cas. On a eu différents outils. Je me rappelle de l'époque où sont sortis les emplois jeunes. Il y a ce décalage avec nos élus. Quand on parle d'emplois d'avenir, on essaye de leur faire comprendre qu'on n'est plus dans cette époque-là où on recrutait un jeune pour cinq ans. Aujourd'hui, un emploi d'avenir c'est trois ans. C'était cinq ans et on s'interrogeait sur la pérennisation. Aujourd'hui, on explique à nos élus que, déjà, pour nous qui n'avions en mission locale plus grand-chose, cet outil emploi d'avenir qui est un contrat à temps plein avec un métier, une formation à la clef et pour trois ans, est presque inimaginable par rapport à il y a quelques mois où on n'avait pas grand-chose pour faire rêver les jeunes. La situation a évolué parce qu'économiquement elle a évolué. Mon interrogation est qu'est ce qui peut faire rêver. On entend, et je suis assez d'accord avec les jeunes que je reçois, que les aspirations des jeunes sont différentes. Ils n'ont plus une vocation professionnelle, certains encore. Mais, la majorité s'intéresse surtout à l'ambiance de travail, à être bien entouré, à être dans une bonne ambiance, à partager des choses avec les collègues et à avoir la notion d'être utile. C'est plus important qu'une vocation. Ils ont largement intégré qu'ils ne feront pas pendant 40 ans le même métier et qu'avoir la vocation d'être boucher ou d'être boulanger n'est pas vraiment utile puisqu'ils vont évoluer, ils vont changer, ils vont faire différentes choses. Beaucoup de fois, on a des difficultés parce que les employeurs n'ont pas su intégrer le jeune et lui faire sa place au sein de l'entreprise. C'est souvent pour ça que les contrats ne tiennent pas. Il suffit juste parfois de raccrocher les morceaux, de pas grand-chose pour que les choses se rattachent et que le jeune reste dans l'emploi qu'il avait trouvé. Il me sera peut-être plus facile d'intervenir après en fonction de vos questions. Est-il intéressant que je présente le dispositif ? Je pense qu'une grande partie des gens le connaissent.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : On pourra revenir sur ces points-là dans le cadre du débat avec la salle. On pourra revenir sur le volet des dispositifs pour partager les expériences de chacun. Merci Frédérique. Pour compléter ces deux propos, je laisse la parole à Gérard Filoche.

Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail : Vous avez choisi de donner la parole en dernier à l'inspecteur du travail. L'inspecteur du travail a un point de vue. C'est que, quand il voit le jeune dans l'entreprise, il regarde s'il est bien traité. Il regarde si les conventions collectives sont respectées, s'il a un salaire correct au SMIC et éventuellement s'il peut évoluer plutôt que d'être licencié de façon abusive ou sans cause réelle et sérieuse. J'ai été 30 ans inspecteur du travail. J'ai visité une dizaine de milliers d'entreprises. En 30 ans, j'ai vu évoluer la situation de l'emploi, c'est-à-dire en mal. Plus le code du travail recule, moins les protections existent et moins il y a de travail. Plus la flexibilité augmente, moins il y a de travail. Les jeunes souffrent en premier lieu. En 30 ans, tout corps plongé dans les entreprises reçoit une poussée égale au volume d'exploitation constatée. 25% de chômeurs chez les jeunes, j'ai beaucoup apprécié votre intervention au nom de la JOC, les poussent après à une mentalité qui est répercutée par tous les médias. Il faut trouver un boulot à n'importe quel prix pour s'en sortir, accepter n'importe quoi. Même si on trouve quelque chose qui n'est pas bien, on le trouve bien. On est forcé. On se trouve dans une situation extrêmement sauvage. Les premières conséquences sont, on n'y pense pas suffisamment, sont la sécurité des jeunes au travail. En juillet dernier, un jeune stagiaire de 17 ans était dans un chantier de bâtiment en Seine-et-Marne. Il y avait tellement peu de protection, comme il y en a trop peu dans le bâtiment. C'était un chantier de démolition, les pires. Le contremaître qui était au-

dessus a fait basculer un bout de mur avec une cheminée. Le jeune était en dessous. Il a été tué. C'est ce que vous ne verrez jamais sur TF1. C'est un fait divers qu'on ne traite jamais dans les médias. S'il avait été tué à Marseille, je suppose qu'il y aurait eu une image. Tué au travail sans protection dans des conditions d'insécurité, d'inéducation sur le plan de l'hygiène, de la sécurité, là il n'y a jamais de reportage. Quand Villepin avait autorisé le début de l'apprentissage dans des cas exceptionnels, et des stages pour les jeunes à partir de 14 ans, je m'en étais à l'époque révolté que ce soit plus d'un siècle de retour en arrière. Du côté de Grenoble, en Isère, un jeune de 15 ans avait été mis à nettoyer le pétrin par la boulangère sans lui donner les conditions de sécurité. Le pétrin s'est remis en marche et il a évidemment été tué. On peut citer un certain nombre d'exemples comme ça. Pourquoi ? Parce que les jeunes n'osent rien dire quand ils n'ont pas de formation. On les met au boulot dans un stage. Si on commence à dire qu'on se retire parce que c'est dangereux, soit on paraît couard, soit on paraît délicat. On risque en tout cas de ne pas être gardé dans le stage. C'est ça que ça veut dire accepter n'importe quoi. C'est remettre en cause la sécurité. C'est ce qu'un inspecteur voit en premier. Avant Balladur, il y avait encore pour les maîtres d'apprentissage une formation de 200 heures. Le charcutier qui prenait un jeune était obligé d'être formé ou le boulanger, ou le coiffeur, ou la garagiste. A la fin, il y avait un petit examen pour donner le titre de maître d'apprentissage. Dans les jurys d'examen, comme inspecteur du travail, on me demandait de venir. Je posais toujours une question bête. Si le jeune, monsieur, il avait eu 200 heures de formation, vous demande la convention collective dont il relève, qu'est-ce que vous lui dites ? Neuf fois sur dix, dans les examens, on me répondait « la quoi, convention ? ». Le maître d'apprentissage n'avait pas appris en 200 heures, on ne lui avait pas dit ce qu'était une convention collective. On peut envoyer des jeunes en stage ou en alternance sans leur donner le début du début du gramme de connaissance du droit du travail. Evidemment, quand on n'enseigne pas le droit du travail, quand on ne dit pas les choses élémentaires, on ne dit rien. Le jeune est livré à la domination d'une autorité dont sa vie dépend parce qu'il lui faut ses sous à la fin du mois. Et même s'il n'a pas de sous, il faut qu'il accepte tout.

Je crois qu'il serait judicieux qu'il y ait une formation sur le droit du travail avant d'employer n'importe quel jeune. Ne pas croire que le patron est de droit divin. Surtout pas. Il faut lui apprendre que le contrat de travail est un lien de subordination juridique permanent. Il n'y a pas de citoyenneté dans l'entreprise. Il n'y a pas de démocratie dans l'entreprise. Il n'y a pas de liberté dans l'entreprise. Il y a la liberté de travailler le dimanche ! La liberté de travailler le dimanche n'existe pas. Aucun salarié de ce pays n'a la liberté de travailler le dimanche, aucun jeune, parce qu'il n'y a pas de volontariat dans le droit du travail. C'est l'employeur qui décide de la naissance du contrat, de la gestion du contrat et de la rupture du contrat. C'est lui qui décide si vous travaillez le dimanche ou pas, si vous travaillez de nuit ou pas, s'il vous fait faire des heures supplémentaires ou pas. Ce n'est jamais le salarié. Il y en a qui ne comprennent pas ça. C'est écrit dans le code du travail. Il n'y a qu'à lire, qu'à comprendre. Le code du travail est un ensemble de droits en contrepartie de la subordination. Ce sont des droits. Je le dis avec le ton normal. Ce ne sont pas des insolences. Ce ne sont pas des révolutions. C'est une protection élémentaire. Le jeune ne sait pas ça quand il arrive dans le travail, dans 99% des cas. Donc il ne peut pas se défendre. Vous le disiez, on va lui dire que c'est dur et qu'il va faire trois métiers dans sa vie. Ce n'est pas vrai. La durée des CDI s'allonge depuis 20 ans. Il y a 20 ans, la durée moyenne d'un CDI était de 9,5 ans. Maintenant, elle est de 11,5 ans. Les gens restent plus longtemps dans l'entreprise qu'avant. Tout ce qu'on vous dit le matin dans les radios à 7h20 n'est pas vrai. Pourquoi ? D'une part, parce qu'il y a beaucoup de chômage et que les gens s'accrochent à leur boulot et deuxièmement parce que les entreprises ont normalement besoin de gens formés, qualifiés, compétents, polyvalents. Mais elles ne prennent pas les jeunes. Pas pour des raisons économiques, pas pour des raisons liées à l'entreprise, pour des raisons politiques, pour faire plier l'échine du jeune. C'est comme ça qu'il a un parcours du combattant de petits stages en petits boulots jusqu'à l'âge de 28 ou 29 ans.

Mais dans notre pays, entre 29 ans et 54 ans, 97% des contrats sont des CDI, pas des CDD. Alors pourquoi y a-t-il des CDD avant 29 ans ? Qu'est-ce qui explique ça ? Et, pourquoi met-on maintenant des CDD pour les seniors ? Qu'est-ce qui explique ça ? Ce n'est pas de l'économie. Ce n'est pas de la technique entrepreneuriale. C'est de la politique. C'est fait pour faire plier la nuque du jeune dans un parcours du combattant où il s'habitue à n'avoir pas de droits. On lui dit : tu as trouvé un stage et tu as 436 euros à la fin du mois, quelle chance tu as. C'est ça qui est intolérable du point de vue d'un inspecteur du travail. Je vous le dis tout de suite. En effet, le jeune occupe un emploi permanent, un poste permanent. On le sous-traite, on le sous-paye et on le manipule de cette façon-là. Et, en plus il doit dire merci mon bon maître. C'est cette situation-là qui est anormale. Après on met dans la tête des jeunes qu'il n'y a pas de boulot. Mais le travail en France comme ailleurs c'est une comète en expansion infinie. Il y en a pour tout le monde du travail, sauf que les employeurs préfèrent la finance

au travail. Ils font plus d'argent dans la banque qu'ils n'en font avec l'emploi. C'est le problème auquel les jeunes se heurtent. C'est dur à percevoir parfois que les patrons ne sont pas gentils. Un patron ne donne jamais rien à personne. Aucun patron n'a donné quoi que ce soit à son salarié. Aucun, jamais. Il faut dire au jeune : tu vends ta force de travail, tu es capable de faire quelque chose, tu vends ça et le patron te l'achète. Le jeu est que tu cherches à la vendre le plus cher possible et que le patron cherche à te l'acheter le moins cher possible. Une fois que vous avez donné la règle du jeu, le jeune est mieux préparé à ce qui l'attend. Mais il faut l'éduquer sur cette règle du jeu parce que sinon il ne peut se défendre ni contre un accident du travail, ni contre un CDD renouvelé à n'en plus finir sur des postes qui sont des postes permanents, ni du point de vue de son salaire quand on lui fait faire des heures supplémentaires non payées. Combien de jeunes j'ai vu qui m'ont dit : il m'a pris pour l'été, je ne faisais pas 35 heures Monsieur l'inspecteur, j'ai fait 60 heures par semaine. Sur la feuille de paye, il n'est marqué que 35 heures. Il était payé avec un lance-pierres. Ses heures supplémentaires n'étaient pas payées. Neuf plaintes sur dix à l'inspection du travail arrivent pour des heures supplémentaires impayées. Elles frappent en particulier la jeunesse. Ils sont plus souples, ils sont plus jeunes. Ils n'ont pas forcément d'obligations familiales alors on leur fait faire le maximum notamment dans la restauration. Même si le môme n'a pas le droit d'aller à plus de 22 heures, on va le prendre jusqu'à minuit, jusqu'à une heure du matin. On va à Paris, on ne va même pas lui payer le taxi pour rentrer alors que c'est prévu par la convention collective pour rentrer à Aubervilliers. Le môme va prendre le dernier bus noctambule. Il va ensuite marcher 3 ou 5 kilomètres pour arriver chez lui.

J'ai vu une fois le père arriver avec son jeune apprenti dans ma permanence. Ils étaient tous les deux intimidés de venir voir l'inspecteur du travail. Le jeune n'ose pas. Et c'est le père qui parle à sa place et qui me dit : « il le bat ». Le jeune dit qu'il a fait tomber une assiette. L'employeur lui a mis deux tartes. Il le bat. Après le père dit : « je ne suis pas tranquille la nuit. Il finit de plus en plus tard ». Je dis : « il n'a pas le droit de le garder, il est apprenti, il n'a pas l'âge ». Oui, mais c'est comme ça. Je demande si au moins il lui paye le taxi. Non. Donc le môme rentrait à 3 heures ou 4 heures du matin pour reprendre un service à 11 heures. Même la règle qui veut qu'il y ait 11 heures de repos dans une journée, qui n'est pas une règle extraordinaire mais qui existe, n'était pas respectée pour un jeune. Des jeunes comme ça qui sont dans la restauration, on peut faire l'inventaire des métiers, je peux vous dire que je n'exagère pas, j'en ai vus suffisamment pour le raconter et le raconter. Comment voulez-vous qu'après un jeune parle à son frère, parle à sa famille ? La première responsabilité est là. Tout ça passe comme une fatalité. Vous racontez et on ne peut rien faire contre.

Si, on peut faire contre. La défense du droit du travail est la défense du droit au travail. La flexibilité est l'ennemi de l'emploi. Qu'est-ce qu'il a dit ? Ce sont les salariés les mieux formés, les mieux traités, les mieux payés qui produisent le plus. Ce n'est pas les flexibles. Même les employeurs le disent. J'ai contrôlé pendant près de 20 ans à Monoprix. Il avait des femmes. On ne dit pas caissier, on dit caissière. Les temps partiels, c'est 2 700 000 personnes. 85% de femmes, 80% de non qualifiés. Il fallait remplacer les temps pleins par des temps partiels. C'était la mode à Monoprix. Maintenant, c'est passé dans toute la grande distribution. Après on va prendre des jeunes parce qu'ils sont encore plus malléables. Quand une femme commence à avoir un enfant ça devient dangereux parce qu'elle va avoir des problèmes d'horaires, des problèmes de crèche, des problèmes de garde, des problèmes de santé d'enfant. Plus on peut les prendre jeunes dans la grande surface, mieux c'est. Mon Monoprix, entre guillemets, avait remplacé tous les temps pleins en me disant qu'il créait de l'emploi. De 90 caissières, il était passé à 135. Mais il y avait moins d'équivalents temps plein. Après, le patron disait que ça n'allait pas. Quand une bouteille d'huile tombait, personne ne se précipitait. Il y avait un turnover important. Il y avait un absentéisme important. Le patron disait qu'il y avait du coulage. C'était du vol. Il faisait des courbes pour montrer comment, depuis des mois, dans son magasin il y avait du coulage. Il mettait des caméras pour surveiller les caisses. Ensuite, il mettait des hommes pour surveiller les caméras. Là, il reprenait des temps pleins. Et ils les allongeaient dans la journée puisqu'il devait allonger les horaires dans la journée. Il n'avait pas un chiffre d'affaire plus important. Son chiffre d'affaire était secoué parce qu'il n'y avait pas plus de clientèle, parce que les horaires qu'il allongeait ne réglaient pas le problème. Au fur et à mesure qu'il passait de salariés à temps plein qui connaissaient les clients, qui aimaient leur boulot, à des jeunes qu'il avait mis dans des conditions d'insécurité, son magasin se dégradait. Comme c'était un gérant pas trop bête, il en a convenu. Vous en avez d'autres qui croient que non. La règle est le CDD. La règle est le temps partiel. La règle est le stage. Ils vivent, dirigent comme ça. Ils ne vont prendre les jeunes que parce qu'ils ne sont pas obligés de les prendre en CDI, que parce qu'ils peuvent leur imposer ça. Ils gardent un volant stable de gens adultes. Mais, c'est politique. Ça n'a rien à voir avec le fonctionnement d'une entreprise. Je dis qu'il faut mettre les jeunes en garde contre l'entreprise. Il ne faut pas leur dire que c'est tout beau. C'est un

lieu d'exploitation. C'est un lieu où l'on souffre. C'est un lieu où l'on doit défendre ses droits. Ce n'est pas un lieu où les choses sont acquises. Si on leur dit ça, les jeunes seront mieux en capacité de se défendre, de comprendre, d'agir et de trouver du travail contrairement à ce qu'on dit. En effet, pour trouver du travail face à un patron, il faut avoir la tête haute. Il ne faut pas renoncer à ses droits. Quand on renonce à ses droits, on ne garde pas le travail. Quand on renonce à ses droits, on risque l'accident mortel. Quand on renonce à ses droits, on risque de se faire voler sur ses heures supplémentaires. Le jeune dit : je ne peux pas demander à mon patron de me payer mes heures supplémentaires parce qu'il va me virer. Parfois, il faut menacer le patron des Prud'hommes. Il faut parfois le menacer d'aller voir l'inspecteur du travail. Il faut parfois se syndiquer même quand on est là pour trois mois, six mois. Quand j'avais 17 ans, au Crédit commercial de France, j'ai pris ma première carte syndicale alors que j'étais coursier pour aller porter les choses dans les boîtes aux lettres. Il n'y avait pas d'internet à l'époque. Il faut dire ça aux jeunes parce que c'est la vraie condition pour qu'il y ait un changement de leur situation, de leur salaire, de leur rapport à l'emploi. Ça change aussi tout l'emploi. Si on doit changer des mentalités, ce n'est pas celle des jeunes qu'il faut changer. C'est celle des employeurs pour qu'ils respectent les jeunes. Merci.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : Merci beaucoup pour ce témoignage. Vous avez dressé un état des lieux assez accablant relatif à la dégradation du marché de l'emploi, état des lieux accablant, mais lucide et objectif. Vous pointez un recul du code du travail, une précarisation. Et vous montrez, ce qui est intéressant, comment dans nos mentalités on a banalisé ces conditions de travail indécentes. Vous citez l'exemple du jeune mort sur un chantier dont les médias ne s'émeuvent pas du tout. Dans ce contexte, il est vrai qu'une injonction est faite aux jeunes de trouver, pour reprendre vos termes, un boulot à n'importe quel prix.

Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail : C'est les termes de madame.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : Vous pointez deux enjeux dans votre intervention. C'est un enjeu un peu philosophique, culturel qui est de déconstruire cette pensée dominante des apôtres de la flexibilité qui nous parlent à longueur de temps de CDD, temps partiel comme si c'était l'horizon de nos sociétés et de notre marché du travail. Et il y a un autre enjeu autour de la dialectique qu'il faudrait inverser par rapport à ce qu'on peut entendre dans les discours politiques sur droits et devoirs, c'est-à-dire comment on renforce les droits des travailleurs, des salariés et comment aussi on rappelle aux employeurs leurs devoirs et leurs obligations. Cela me paraît deux éléments intéressants à souligner. On va passer à l'échange avec la salle. La parole est à vous. J'imagine que ces témoignages ont suscité pas mal de questionnements, de réflexions et que ça fait écho à vos réalités d'acteurs.

Philippe Courtesseyre, Conseil général des Landes, service jeunesse et sports : C'est une question pour Madame Saby. Monsieur Filoche a évoqué toute la formation à faire auprès des jeunes travailleurs sur les questions syndicales etc. pour aller vite. Est-ce que vous abordez ces éléments dès la recherche d'emploi lors des accompagnements avec les jeunes que vous recevez ? Ou est-ce que vous restez dans une démarche plus pragmatique liée d'abord à la recherche d'emploi et ensuite peut-être pour déclencher des échanges sur ces sujets-là ?

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Il y a une évolution des missions locales depuis 30 ans. Elles sont beaucoup plus présentes dans l'entreprise. On accompagne les jeunes beaucoup plus loin pendant l'emploi, pendant la période d'essai. On n'en est pas encore à faire de la prévention et à informer parce que malheureusement on n'a pas le temps. Mais on est ressource lorsque des questions se posent. On est là pour regarder les contrats de travail quand ils sont faits. Il y a des employeurs qui ne respectent pas, mais il y a aussi des jeunes à qui il faut rappeler leurs obligations. On est au milieu de tout ça à essayer de rappeler que quand on s'engage dans un emploi ça veut dire des choses, ça veut dire qu'on fait partie d'une équipe, ça veut dire qu'on a des horaires à respecter, qu'on doit prévenir l'employeur si on ne vient pas. De l'autre côté, on est ressource. On reçoit parfois des jeunes et on intervient quand il y a de la médiation à faire par rapport à un employeur qui se comporte mal. A la mission locale de Vichy, mais je pense que mes collègues aussi, on a des listes d'employeurs auxquels on ne confie plus de jeunes. Ça tourne bien aussi avec nos autres partenaires. Pour certains employeurs, on fait des alertes, on travaille avec la direction du travail. Parfois, avec les stages, des employeurs allègrement profitent de main d'œuvre gratuite. On le sait. On est vigilant. On fait attention. Mais il y a aussi des employeurs citoyens, heureusement, parce que ça reste la première

image du premier emploi. Ça va rester longtemps chez le jeune. On fait en sorte avec des employeurs citoyens, qu'on connaît qui font partie de nos partenaires de travailler sur cette première immersion dans l'entreprise.

Sarah Leclerc-Croci, présidente de la jeunesse ouvrière chrétienne : Sur cette question des droits, Gérard Filoche le soulignait bien, les jeunes ne connaissent pas leurs droits, ne les maîtrisent pas. Du coup, il est difficile de les défendre. L'année dernière, on a organisé des états généraux nationaux de l'avenir pro des jeunes. 300 jeunes étaient réunis, 300 jeunes entre 13 et 30 ans. Ils ont fait six propositions. Parmi les six, les jeunes demandent à être formés au droit du travail à l'école, que ce soit l'Education nationale qui prenne ça en charge dès la troisième parce que c'est l'endroit où tous les jeunes peuvent être touchés. C'est à affiner. C'est à travailler avec d'autres. C'est une des revendications qu'ont les jeunes. J'ai apporté les six propositions. Vous pouvez en prendre en repartant. C'est ce qu'aimeraient les jeunes par rapport à la formation au droit.

Pascal Jarry, responsable jeunesse, mairie de Toulouse : J'ai deux interrogations sur le sujet du débat. On parle beaucoup des jeunes en recherche d'emploi, c'est lié à la réalité. Dans la réalité toulousaine, il y a aussi des jeunes salariés. Souvent dans nos collectivités, en tout cas dans la mienne, on n'a pas identifié qui ils étaient. Connaître les jeunes salariés du territoire avec leurs particularités de CDD pour beaucoup d'entre eux, leurs problématiques, c'est aussi pouvoir, en dehors du boulot même si on fait beaucoup d'heures supplémentaires dans certains métiers, avoir une politique publique dans leur direction comme on en a pour les étudiants, les jeunes lycéens ou collégiens. C'est une première interrogation sur la question de nos politiques jeunesse en direction des jeunes salariés y compris dans l'offre municipale. Le deuxième point : autant il y a quelques années quand on arrivait dans les entreprises le jeune n'était pas tout seul jeune. On y reste de plus en plus longtemps, vous le soulignez, et on va y rester plus longtemps. De fait, le jeune se retrouve dans plein de boîtes seul de sa génération y compris dans notre réseau de PME. Il y a des collègues qui ont 30, 40, 50 ans. Le jeune parfois, dans ce réseau de PME et de petites boîtes, est le seul. L'entreprise lieu de socialisation, on a là les premières rencontres. Dans la sociologie de mariages, c'est au boulot qu'on rencontre son copain ou sa copine. Après, il y a le bal ou la boîte. Sur la question de l'isolement dans l'entreprise, il y a là un autre aspect. Avez-vous des éclairages là-dessus ? Il serait intéressant de voir comment c'est vécu. Un troisième point : dans des villes universitaires les étudiants sont nombreux. Il y a la question de l'insertion professionnelle des étudiants qui sont les plus, entre guillemets, armés par rapport à des jeunes qui ont des bas niveaux de qualification, qui habitent dans les quartiers populaires de la ville. Là, une vraie question se pose aussi. Les missions locales ne peuvent pas tout absorber. C'est une réalité. Néanmoins, il y a aussi besoin parce que ce n'est pas dans les formations, parce que même s'ils font des études de plus en plus longues tous n'ont pas les réseaux pour accéder à tel ou tel emploi. Là, il y a un autre défi. Politiques publiques, jeunes dans l'entreprise, la question des étudiants et notre offre municipale y compris dans les politiques du temps libre. En effet, les jeunes salariés font aussi la fête. Les jeunes salariés occupent l'espace public. C'est pour moi une série d'interrogations.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : Comme il y a trois réflexions, trois questions en une, voulez-vous répondre tout de suite ? On prend deux autres questions ?

Yohan Meunier, direction de l'action jeunesse de Nanterre : J'ai une remarque qui s'adresse aux trois intervenants sur la capacité des structures à accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion et de recherche d'emploi ou de formation. Je m'interroge sur leurs capacités. Ils sont soumis au processus de précarité, de surcharge de travail. Vous parliez de cinq rendez-vous en moyenne par an pour un jeune. C'est déjà pas mal. Les retours que j'ai dans mon territoire sont loin de ce chiffre. Vous nous donniez l'anecdote d'une jeune qui a été elle-même en capacité de donner l'information à son conseiller sur sa formation. Ça peut prêter à sourire. Malheureusement, les structures qui sont censées accompagner les jeunes, et quand je dis accompagner ce n'est pas seulement donner de l'information, mais c'est s'inscrire dans un parcours individualisé de suivi fin, sont dans une situation de déliquescence assez avancée. C'est une interrogation que je vous soumets. Et j'aurais aimé avoir votre avis critique sur la garantie jeune.

Karine Terrasse, responsable d'un service enfance Jeunesse intercommunal dans l'Hérault : Je voudrais intervenir sur deux points. D'abord, sur le travail des missions locales qui sont maintenant l'acteur incontournable en matière de jeunesse. Sur notre territoire, le nombre de conseillers n'est pas

suffisant. On n'atteint pas cinq entretiens. Pour un jeune vraiment en difficulté, qui a perdu confiance en lui, qui est livré à lui-même, ça ne suffit pas. Il a besoin qu'on lui prenne la main et qu'on l'accompagne jusqu'au coup de fil, jusqu'au CV. C'est un binôme qui doit être construit avec le jeune parce qu'il a perdu espoir, confiance. Ma deuxième remarque concerne les contrats d'avenir. On a mis en place des choses auprès des jeunes du territoire pour éviter le décrochage scolaire. On se bat avec eux pour qu'ils arrivent au moins jusqu'au bac. Super, ils ont le bac et ils n'ont plus de boulot. Il y a cette barrière. Le contrat d'avenir, c'est bien. C'est une bouffée d'oxygène. Mais la barrière bac est ridicule. Elle met beaucoup de jeunes en difficulté qui n'ont plus du tout accès à l'emploi parce qu'ils n'ont pas d'expérience, pas de diplôme. Mais ils ont le bac. Par rapport aux contrats d'avenir, je pose aussi la question de la formation. Vous disiez que les maîtres d'apprentissage étaient formés. Quand aurons-nous des formations pour les tuteurs des contrats d'avenir ? En effet, toutes sortes de structures travaillent sur les contrats d'avenir. Et les jeunes ne sont pas accompagnés de la même façon. Les tuteurs des contrats d'avenir sont en difficulté. Si on veut que ces contrats soient efficaces et qu'ils portent leurs fruits, il serait vraiment bien de travailler à la formation des tuteurs.

Nathalie Lewandowski, animatrice régionale des missions locales d'Auvergne : J'ai une question sur ce qu'a dit la personne du mouvement jeunesse ouvrière chrétienne. Vous avez dit que les contrats d'avenir ne bénéficiaient pas aux jeunes les plus en difficulté. Qu'est-ce qui vous fait dire cela ? En Auvergne, 1 750 contrats d'avenir ont été signés à ce jour. 75% de ces contrats ont été signés par des jeunes qui ont un niveau 5 et infra 5. Nationalement, c'est 71%. A priori, ce sont les jeunes les plus en difficulté, en tout cas sans aucune qualification, qui en ont bénéficié. Qu'est-ce qui vous fait dire que ce ne sont pas les jeunes les plus en difficulté qui en bénéficient ?

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : Il y a au moins deux questions sur les dispositifs d'actualité la garantie jeune et les emplois d'avenir. Il y a une question sur les modalités et les moyens de l'accompagnement des jeunes notamment par les missions locales. Mais ça peut être intéressant d'élargir au-delà des missions locales. En effet, il a peut-être d'autres acteurs qui pourraient contribuer à cet accompagnement du projet de vie du jeune. La première intervention portait sur la question de la prise en compte des jeunes salariés dans les politiques de jeunesse qui sont a priori un impensé des politiques de jeunesse et sur l'isolement des jeunes dans l'entreprise.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Vous disiez que les jeunes qui ont le bac n'accèdent pas aux emplois d'avenir. Les missions locales ne font pas les lois. Elles sont là pour les appliquer. Pour défendre le dispositif, l'idée en était d'aider les jeunes les plus en difficulté. Il y a des possibilités de déroger pour les jeunes qui habitent en ZRR ou en ZUS de pouvoir signer un contrat. Ce sont les 25% qui ont pu signer un contrat. Pour autant, j'ai entendu des jeunes, par le biais de la RAC, la recherche action, dont la mission locale de Vichy fait partie, dire d'arrêter de les mettre dans des cases. C'est très compliqué de garder un dispositif pour ceux qui en ont le plus besoin. Le retour, même s'il est discutable de ma voisine, c'est que l'impression de certains jeunes est d'être encore trop en difficulté, de ne pas encore accéder à ce type de contrat. Comment faire pour que ces jeunes-là se sentent concernés ? Je me rappelle le témoignage d'une jeune fille. Elle disait qu'hier elle habitait chez sa mère dans une zone lambda, qu'elle avait son bac, qu'elle galérait parce qu'elle n'avait pas de locomotion, qu'elle s'était fait foutre à la porte de chez elle, qu'elle avait été récupérée par son père qui habite dans une cité et qui a le RSA et qu'elle avait pu signer un contrat d'avenir, qu'elle était la même personne, la même jeune fille, qu'hier elle n'avait pas le droit, qu'aujourd'hui elle a le droit. Ce n'est pas simple. Ce n'est pas simple de leur répondre dans ces moments-là. J'espère qu'on essaye de travailler avec les dérogations possibles dans la meilleure intelligence possible. L'idée est, quand il y a un contrat aidé, de proposer au gouvernement que ce contrat soit plus malléable et en fonction de la difficulté de pouvoir aider plus ou moins l'employeur. Mais on continue de couper les gens en rondelles. Je ne suis pas en train d'apporter une réponse. Je dis que c'est une difficulté et qu'en même temps on est là pour essayer d'aider les jeunes qui sont le plus en difficulté. La réalité est que les jeunes pas qualifiés sont plus touchés par le chômage que les autres.

Mon avis sur la garantie jeune ? Ça démarre. On est en train de prendre connaissance du dispositif. J'ai plutôt un avis positif sur ce que j'en vois à ce jour. Peut-être que demain j'aurai changé d'avis. Mon avis est positif parce qu'il y a une part d'innovation importante. J'ai le sentiment encore aujourd'hui que les missions locales expérimentales vont pouvoir faire du travail de qualité avec nos partenaires de territoire et qu'on va tenir compte de cette qualité. On est souvent soumis à de la quantité en mission locale et d'autres. Là pour une fois, j'ai l'impression qu'on nous donne des moyens conséquents par rapport à

d'habitude et qu'on nous laisse une marge de manœuvre. C'est ce que je peux vous dire aujourd'hui. On commence. On sait depuis la semaine dernière quelles vont être nos capacités. Je peux vous dire déjà que ce n'est pas un droit. Ça sera une possibilité. Tous les jeunes ne pourront pas l'intégrer. Le nombre de jeunes sera restreint. C'est expérimental. Comment va-t-on, encore une fois, faire pour que celui-ci rentre et pas celui d'à-côté ? Mais, dans ce qu'on nous propose, il y aura une possibilité pour des jeunes de sortir d'une précarité avec une allocation qui sera systématique et minimum. Elle ne sera pas comme l'allocation Civis pour laquelle il fallait justifier d'une démarche. Ça devenait un compte d'apothicaire pour nous de dire on donne, on ne donne pas, sur quels critères, pourquoi celui-ci. L'allocation sera identique pour tous moyennant un engagement et un parcours construit avec le jeune où il aura une occupation, pas à temps plein, mais pratiquement. Mon avis est plutôt positif sur cette garantie. Il faut nous laisser le temps de la mettre en œuvre. Vous me posiez aussi la question de la précarité des accompagnants. J'ai entendu dire que les missions locales étaient le réseau le moins cher de France face aux autres réseaux. Le monde associatif est le parent pauvre. Ce matin, on parlait de révolution dans les politiques jeunesse. Il faut aussi mettre les moyens en face de ses ambitions. On me dit qu'à Vichy mon équipe est conséquente. Mais quand un conseiller a 250 dossiers à suivre, même s'il arrive par une organisation, par du collectif... On développe du collectif parce qu'on se rend compte que les jeunes sont dans une précarité sociale et ne se rencontrent pas. Quand on est sorti de l'école, on est sorti des soirées étudiantes, on n'est pas encore dans le réseau professionnel, on a une grande solitude, on est souvent devant sa télé tout seul et on perd petit à petit ses copains qui, eux, rencontrent d'autres réseaux partent travailler. Les journées sont longues. Ce n'est pas satisfaisant. Il faudra s'interroger. Il y a une usure des personnels. Il faudra venir à cette question.

Sarah Leclerc-Croci, présidente de la jeunesse ouvrière chrétienne : Je me suis peut-être mal exprimée tout à l'heure. On ne dit pas à la JOC que les jeunes concernés par les emplois d'avenir ne sont pas des jeunes en difficulté. En effet, tous les jeunes qui sont en emploi d'avenir sont des jeunes en difficulté. C'est très bien. Je voulais dire que, sur la masse de jeunes en difficulté en France, l'objectif chiffré des emplois d'avenir n'est pas suffisant. Je ne remettais pas en cause le public. Des jeunes de la JOC sont en emploi d'avenir. Pour eux, c'est très positif. Il faudrait aller plus loin pour que ça touche tous les jeunes. J'ai déjà parlé un peu de la garantie jeune dans mon intervention. Sur le fond, cette mesure est positive. Mais, ce qui a tendance à nous agacer un tout petit peu, c'est qu'en tant que jeunes on aimerait entrer dans le droit commun. La multiplication des mesures spécifiques aux jeunes n'est pas satisfaisante pour nous.

Dominique Bazerque, citoyenne, membre du conseil local de développement de l'Ardèche méridionale : Je réagis à l'intervention du collègue de Toulouse et à celle de Gérard Filoche sur le droit du travail. La question du droit du travail a été posée ainsi que celle des jeunes salariés comme les parents pauvres des politiques jeunesse. Et on pédale. Si je remonte à 40 ans les politiques jeunesse n'existaient pas. Au fur et à mesure, on a ajouté des catégories. Je suis mal à l'aise avec ça parce que je trouve qu'on exclut de plus en plus les jeunes du droit commun en fonctionnant avec ce critère de politiques jeunesse. Pour les jeunes, à part quand il y a des questions particulières de sécurité liées à leur âge qu'on intègre un droit du travail, des protections particulières, c'est la moindre des choses, mais pour le reste notre boulot à tous est de leur permettre d'accéder au droit commun. La réflexion que vous faites pour les jeunes salariés est valable pour les adultes salariés. Il n'existe rien pour les adultes salariés. Je suis dans la région Rhône-Alpes. La région Rhône-Alpes a contractualisé avec un réseau qui s'appelle les MIF. Ce réseau a, dans le cadre de cette contractualisation, la mission d'accompagner les salariés précarisés, en CDD, en CDI ou qui veulent se reconverter. Les salariés n'ont pas plus d'accompagnement, à part les syndicats en ce qui concerne le droit du travail. Pour leur parcours professionnel, ils n'ont aucune réponse. Pour les jeunes, c'est pareil que pour les adultes de ce point de vue-là. Il y a un manque parce qu'un salarié a besoin, au vu de la complexité des situations et de ce à quoi il est confronté, d'un accompagnement ou d'information d'accès à la formation qu'il ne trouve pas actuellement sur le territoire. Sur le fond, ma question est : quid de ces politiques jeunesse ? Je vois qu'il y a beaucoup d'intervenants jeunesse présents. C'est bien. Mais ne devez-vous pas travailler à votre disparition plutôt qu'à multiplier des politiques jeunesse ?

Monique Baltzli, directrice de l'association d'aide à l'accès au logement Déclic à Avignon, adhérente de l'UNAJ : Ne trouvez-vous pas qu'on est dans cette situation parce qu'on a cassé les métiers techniques ? On a cassé un peu l'apprentissage en dévalorisant tous ces métiers et en poussant tous les jeunes à aller vers le bac. Aujourd'hui, on leur dit qu'ils sont privilégiés parce qu'ils ont le bac.

Le deuxième point concerne la restitution de Sarah Leclerc sur ce que ressentent les jeunes. J'étais complètement en accord. En effet, on reçoit des jeunes qui ont entre 40 et 800 euros dans nos structures sur un point qui est essentiel. Avoir un travail oui. Mais, parfois, celui qui trouve un travail perd son logement parce qu'il n'y a pas de vision globale du budget du jeune. Il va accéder à un logement, mais il va perdre des droits d'aide au logement. Du coup, ça va représenter un effort tellement considérable sur son budget que, parfois, ça freine le jeune à accéder à l'emploi. Souvent, on a vu des copains venir et celui qui était au RSA disait qu'il valait mieux qu'il y reste. Il y a une anomalie. Tous nos élus devraient faire savoir aux réseaux, même s'ils le savent, en tout cas aux institutions qu'il y a une vision globale. Le lien emploi/logement est aujourd'hui indissociable. On travaille énormément avec la mission locale d'Avignon. On essaye de faire un travail en commun entre les jeunes qui ont très peu de ressources, qui entrent dans un parcours. Souvent, ils les mettent dans des dispositifs pour qu'ils puissent accéder à un logement. Au bout de la course, ils n'ont pas de quoi se nourrir. Ne pensons pas que la garantie jeunes va les faire accéder à l'autonomie financière locative dont ils ont besoin aujourd'hui pour se construire et se projeter.

Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail : Je suis contre les mesures d'âge. Il faut mettre tous les salariés avec les mêmes droits. En général, les mesures concernant la jeunesse ont un aspect discriminatoire. Vous avez peut-être entendu parler du dernier ANI. C'est un accord national interprofessionnel qui s'est transposé dans une loi le 14 juin dernier avec 26 ou 27 articles initiaux qui ont fini par transformer 18 articles du code du travail. Il doit y en avoir 4 qui sont des mesures d'âge. Par exemple, il y avait une légère et non dissuasive taxation des CDD à 0,5 point. Les CDD ont déjà 10% de prime de précarité d'emploi, plus 14% pour l'employeur qui doit payer la caisse chômage. La taxation est montée à 14,5% pour les CDD d'usage, 15,5 pour les CDD entre un mois et trois mois et à 17 pour les CDD de moins d'un mois. En dessous de 26 ans, il n'y avait pas la taxation. C'est presque un encouragement. La deuxième chose concerne les temps partiels. L'ANI prévoyait un plancher pour les temps partiels de 24 heures. En 1990, le plancher était de 20 heures. Ça n'avait ni limité, ni amélioré les choses. Là, en contrepartie il y a le lissage du salaire, des paquets d'heures complémentaires. Il y a la remise en cause des pauses, du nombre de coupures dans la journée et des délais de prévenance. 24 heures, on disait que c'était mieux. On ne pouvait pas faire de contrat en dessous de 24 heures dans l'ANI et les lois du 14 juin. Mais, il y a une discrimination pour les jeunes parce que, en dessous de 26 ans, on peut faire moins de 24 heures. Ces mesures d'âge, de mon point de vue, pourraient même être contestées au niveau européen auprès de la cour de justice européenne. En effet, elle condamne toujours les mesures d'âge. J'étais contre l'ANI et la loi qui en a découlé. On avait fait rentrer là des discriminations contre les jeunes. Les politiques jeunesse s'apparentent souvent à la légalisation de la précarité et de l'instabilité du travail chez les jeunes et finissent par faire une somme respectable, quand on est obligé, on est obligé, il faut bien faire ça, de placebo pour remplacer le fait qu'on ne se donne pas les moyens de se donner une politique de droits comme pour tous les autres salariés à la jeunesse et donc de la faire respecter aux employeurs. A partir du moment où les employeurs ont commencé à mordre du terrain et qu'ils vont de CDD illégaux, souvent, en CDD illégaux, de stages illégaux en stages illégaux, on accompagne le jeune dans le stage illégal parce qu'il faut l'empêcher de totalement se faire plumer, de totalement se démoraliser. Donc, on accompagne la dégradation de la situation au lieu de lutter contre la dégradation. C'est ce que j'appelle être contre les mesures d'âge et les adaptations systématiques. Il faudrait reprendre la totalité de la situation politique dans laquelle nous nous trouvons au point de vue du marché du travail pour ensuite sauver les jeunes qui souffrent de ces mesures qu'on adapte pour eux.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : C'est un débat très intéressant qui dépasse la question de l'emploi. Si on va au bout du raisonnement, dès lors qu'on revendique l'accès au droit commun, on remet en cause l'intérêt et la pertinence d'une politique jeunesse spécifique. Ça vient percuter les acteurs que nous sommes qui défendons et agissons au service des jeunes. Demain, faut-il revendiquer, exiger une politique jeunesse spécifique ? Au regard des éléments de réflexion mis en avant, l'accès au droit commun pour tous, la question se pose assez fortement. Mais ce n'est pas le débat de la table ronde.

Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail : Ça peut l'être parce que c'est la clef de tout.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Pour le logement, je ne sais pas si c'est le lieu parce qu'un atelier doit parler du logement. Ça m'embête un peu. C'est une bagarre que je

mène à Vichy depuis 4 ans. On avait des chambres halte qui nous permettaient d'accueillir des jeunes pour lesquels on ne trouvait pas de solution. On les a perdues et on vient enfin de les récupérer. Ça a été une bagarre phénoménale. En travaillant sur ce projet, on se rend compte que les jeunes n'accèdent pratiquement pas aux logements sociaux. Les critères pour entrer dans un logement social devraient leur être accessibles. Ils ne peuvent pas répondre à ces critères. Cet été, on avait une jeune femme à qui on disait qu'elle pourrait intégrer le logement quand elle aurait accouché. On a proposé qu'elle l'intègre une semaine avant pour ne pas être à la rue avec son bébé puisqu'elle y aurait droit. Elle correspondait aux critères. Mais il manquait un papier. C'est contre ça qu'on se bagarre en mission locale tous les jours. Ça m'embête de parler du logement parce que j'aurais tellement de choses à dire et je crois qu'il y a un atelier pour ça. Comment peut-on travailler avec des jeunes sur leur insertion sociale et professionnelle quand déjà leurs préoccupations sont de savoir où ils vont dormir le soir et où ils vont manger à midi. C'est compliqué. Avoir au moins l'assurance de leur trouver quelque chose, bravo le 115. C'est nécessaire. Et ça doit surtout bien fonctionner dans les grandes villes, j'espère. En effet, dans l'Allier, quand en plein hiver on me dit qu'il n'y a plus de place à Vichy, plus à Moulins et qu'il va falloir envoyer le jeune à Montluçon, pour ceux qui sont de l'Allier, vous vous rendez compte que ça ne va pas être simple de l'accompagner. Ça ne va être simple qu'il intègre la formation qu'il veut intégrer. Pour le logement des jeunes, il y a encore beaucoup de travail à faire. Mais je ne suis pas sûre que ce soit bien l'atelier pour en parler.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : Les acteurs de la santé pourraient faire le même constat, les acteurs de la culture, les acteurs de la mobilité. Sarah, un petit mot sur le volet qui a été abordé par vous madame sur la question de l'apprentissage.

Sarah Leclerc-Croci, présidente de la jeunesse ouvrière chrétienne : Sur la question de l'apprentissage et des filières techniques, une des propositions faites par les jeunes au cours des états généraux de valoriser les filières techniques et professionnelles et surtout de développer les passerelles entre les filières, mais pas à n'importe quel prix. Il y a eu un moment où on disait que l'apprentissage était la solution à tous les problèmes. Il ne faut pas tomber dans ce travers-là. On joint pas mal d'apprentis à la JOC. Ils disent que leur filière est passionnante, mais qu'il reste des améliorations à faire dans ce qui entoure la filière comme le salaire, les conditions de travail qui ne sont pas toujours très bonnes. Ils disent aussi que pour eux il est difficile d'aller au bout de l'apprentissage parce que se loger est compliqué. Néanmoins, ça reste une revendication des jeunes de pouvoir valoriser ces filières et de développer les passerelles entre les filières. Il ne s'agit pas d'opposer général et technique, mais de valoriser ces filières au même niveau. En effet, des jeunes aux états généraux disaient qu'ils auraient bien aimé faire un bac pro, mais que leurs parents disaient qu'ils avaient un autre niveau et méritaient mieux que ça. Les jeunes n'apprécient pas ça et aimeraient que la valorisation se développe. Un mot sur l'accompagnement global. Une de nos revendications à la JOC, on n'est pas les seuls, beaucoup d'associations le revendiquent, est la création d'un service public de l'accompagnement qui permettrait de prendre le jeune dans sa globalité et pas seulement sur un aspect d'emploi ou de logement ou de santé. La mission locale fait déjà un peu ce travail. En Auvergne, on teste le service public régional de l'orientation qui est un peu sur ce principe-là. C'est à développer.

Une participante dans la salle : Je travaille en organisme de formation dans le Puy-de-Dôme. On parle de passerelles pour accompagner les jeunes. Il y a des passerelles. En effet, un travail est fait en partenariat entre les prescripteurs en mission locale ou autre, les organismes de formation avec des actions financées par le Conseil régional notamment. Ces dispositifs ne sont pas satisfaisants toujours puisque ce sont des stages pour lesquels les personnes ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle. Néanmoins, ce sont des dispositifs qui permettent de travailler en profondeur avec des personnes que l'on accueille sur le logement, sur la mobilité, sur le projet professionnel, sur l'accompagnement dans l'entreprise, sur la connaissance de son droit en tant que futur salarié, donc un minima d'informations concernant le droit du travail. On peut se saisir de ces outils. En organisme de formation, on a appris à adapter nos outils aux difficultés de plus en plus importantes rencontrées par le public qui nous est adressé. C'était juste un témoignage.

Virgile Kichenin, élu à la jeunesse à la mairie de Saint-Denis de La Réunion : Je suis élu territorial. J'ai cette chance de recevoir des audiences chaque semaine. J'ai environ 30 à 40 audiences de tous âges. Il y a des jeunes, des moins jeunes avec la même problématique de logement et d'emploi. J'essaye de ne pas dissocier jeunes ou moins jeunes parce que c'est la même difficulté. Il y a aussi le

problème des personnes qui ne sont pas préparées à l'emploi. Et elles ont une méconnaissance de leurs droits dans le monde du travail. Les jeunes ou moins jeunes ont besoin d'un accompagnement. Mais qui doit le faire ? Les jeunes ont le sentiment qu'ils doivent être traités autrement. Mais, quand on arrive dans le monde du travail, on ne peut pas être traité différemment. On sera traité comme tout employé. On sera dans ce monde du travail avec la réglementation du code du travail. Beaucoup de jeunes ne s'attendent pas à ces conditions de travail. Dans leur scolarité, on a développé la formation vers un diplôme et on n'a pas suffisamment développé l'esprit travail. On dit : « prépare ton diplôme et tu travailleras plus tard ». Il y a 40 ou 50 ans, l'esprit travail était là. La scolarité était l'amélioration de la situation professionnelle par la suite pour se propulser vers un emploi décent. Il y a cinq ans quand je venais ici je disais la mission locale, l'effet boule de neige, qui revenait en mairie, on n'a pas l'information, on n'a rien de concret. Aujourd'hui, les emplois d'avenir et la garantie jeunes sont une amélioration pour la mission locale. L'amélioration est en cours parce qu'il y a une proposition concrète. A Saint-Denis, on a accentué les chantiers d'insertion. C'est une ville de 150 000 habitants où on fait 20 chantiers d'insertion par an. On a mis en place des contrats d'adaptation professionnelle pour les jeunes. On met en place 8 à 10 formations par an en fonction des grands projets de la ville. Cette année, on a fait signer 300 emplois d'avenir pour les jeunes de la ville. On s'est dit qu'on n'allait pas rester sur les trois ans, qu'on allait essayer de pérenniser l'emploi de ces jeunes par rapport aux besoins de la ville. Il y a un travail à faire dans ce sens-là. Mais le plus gros est l'accompagnement et l'information de ces jeunes-là. Même s'ils sont en emploi d'avenir, on voit le manque de confiance. En effet, ils arrivent en disant que ce n'est pas ce qu'ils voulaient faire et ils veulent changer. Ils ont un responsable, un tuteur. Ce n'est peut-être pas ce qu'ils ont prévu en tant que jeunes. On a besoin de personnes autour qui les sécurisent, qui les amènent vers l'emploi. Nos jeunes ont besoin d'être mis en confiance, d'être accompagnés. Ils savent travailler. Ils ont cette envie. Ils veulent travailler. Nos jeunes, par rapport à ceux d'avant, ils sont intelligents. Ils ont ce qu'il faut. Il y a juste le petit plus qui doit amener à dire qu'ils ne sont pas de la même génération que ceux d'avant. Ils sont dans leur monde à eux. Ils considèrent le monde du travail autrement. Les patrons, les chefs d'entreprise, eux, sont dans leur rentabilité. Pour eux, c'est le résultat qui compte. Pour nos jeunes, il n'y a pas seulement travailler, il y a aussi les conditions de travail qui comptent beaucoup, le vivre ensemble. Dans beaucoup d'entreprises, il y a ce travail à faire de management alors qu'on sait qu'il y a le travail à faire à tous les niveaux. Je ne sais pas si lorsque la mission locale reçoit un jeune, dans la communication, elle le conseille sur ce qui l'attend dans le domaine du code du travail. Pour les jeunes, avoir un contrat précaire, c'est un sous-emploi. Je dis à ceux qui arrivent en contrats aidés dans la mairie annexe où je suis que ce n'est pas un sous-emploi, qu'ils ont moins d'heures, mais qu'ils sont payés comme les autres. Ils ne sont pas moins bien lotis que les autres. Il y a un contrat de 35 heures contre un contrat de 22 heures ou 26 heures. Je leur dis qu'ils travaillent moins, mais pour le même prix, le même coût horaire. Il y a aussi une communication, un travail d'accompagnement à faire.

Hervé Quentel, directeur service jeunesse, Plomeur en Bretagne : Je ne dirai pas dans le Morbihan parce que le Morbihan s'est tristement illustré à l'assemblée nationale, comme quoi il y a du conservatisme partout encore et de la connerie. C'est enregistré. Il n'y a aucun problème. Je le pense et je le défends en tant que citoyen. Depuis 30 ans à peu près, un certain nombre de politiques publiques ont été mises en place concernant l'emploi ou la formation des jeunes. Ce que disait Camille Peugny, ça a commencé en 77 avec Raymond Barre avec l'exonération de la part patronale des cotisations de sécurité sociale pour tout employeur qui embauche un jeune de moins de 25 ans. 77, d'accord ? 9,6% de chômage en 77. Sur France Inter ce midi, j'ai entendu le CAC 40, mais pas le taux de chômage des jeunes aujourd'hui. On était aux alentours de 26% dernièrement. C'est arrivé à 15% en 89. C'est important. C'était Michel Rocard et les C.E.S. J'ai commencé à bosser il y a quelques années. Quand j'ai commencé à bosser, les jeunes cherchaient un travail. Après, ils ont cherché un T.U.C. Après, ils ont cherché un C.E.S. Après, ils ont cherché un C.I.P. Après, ils ont cherché un emploi jeune. Et ainsi de suite. C'est une question. Un collègue de l'éducation populaire avec qui je parlais il y a quelque temps, disait qu'en 75 ce n'était pas une crise conjoncturelle comme on a voulu nous le faire croire, c'était une crise structurelle qui s'est mise en place. On était en train de changer de société. On sortait des trente glorieuses. Ma question est : ne faut-il pas reconsidérer la question de l'emploi et du travail fondamentalement ? La deuxième question est celle de l'utilité sociale. Ça rejoint, me semble-t-il, dans les années 81, le rapport de Bertrand Schwartz qui disait « travaillons d'abord sur l'intégration sociale et après travaillons sur l'intégration professionnelle ». Si on n'est pas intégré socialement, on n'est pas intégré professionnellement ou c'est difficile. C'est une question pour les missions locales. Où en êtes-vous aujourd'hui par rapport à ça ? Et par rapport à l'emploi, une entreprise est-elle là pour

produire ou créer de l'emploi ? Arrive-t-elle à faire les deux en même temps ? Avec le nombre de mesures que j'ai énumérées, c'est une vraie question. Tout ce qui a été donné aux entreprises pour créer de l'emploi, est-ce que ça a produit les effets escomptés ? Ne faut-il pas mettre cet argent-là et aller le prendre pour retravailler sur une conception de l'emploi où véritablement on peut se construire par rapport au potentiel qu'on a, dans un contexte où la France est la cinquième puissance économique du monde ? Donc, il y a des sous.

Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail : Je me sens un peu enhardi. Je suis d'accord avec ce que vos dites. Je veux d'abord saluer l'intervention. Il y a tout ce qui faut dans notre jeunesse. Le problème est que le cadre politique et économique qui lui est imposé est décourageant. Ce n'est pas leur faute. C'est en pleine actualité, combien de jeunes vous disent qu'ils n'auront pas de retraite ? En effet, petit à petit, se diffuse une idée fausse qu'on ne pourra pas avoir de retraite, alors que le pays n'a jamais été aussi riche. Je conteste tous les calculs à la noix qui vous disent qu'on ne peut pas avoir de retraite en 2060. Ils ne sont pas capables de calculer la croissance dans les six mois qui viennent et ils savent déjà le déficit en 2020. Il y a quelque chose qui ne va pas. Notre gouvernement a fait un séminaire le 18 août dernier pour le plein emploi en 2015. Et il allonge les annuités jusqu'en 2035. Ils n'ont pas fait beaucoup d'études pour arriver à ça. Les jeunes sont soumis à ce genre de messages. On leur dit de mettre dans les assurances. Je leur dis de ne rien mettre parce qu'on leur prendra tout. Le fond du problème est là.

J'aime entendre le rapport Bertrand Schwartz. Maintenant ce n'est plus Bertrand Schwartz qui fait les rapports. C'est Louis Gallois. Ce n'est pas exactement pareil pour ceux qui ont un souvenir et une connaissance des choses. L'idée que l'emploi se raréfierait, qu'on ne pourrait pas produire est aussi une idée fausse. Je sais qu'il est dur d'aller contre la doxa qui se déverse dans les médias le matin, le soir entre Dominique Seu, Yves Calvi et Langlet et Pujadas. En vérité dans ce pays, 1 000 entreprises de plus de 1 000 produisent 48% des produits intérieurs brut, la moitié. Elles font travailler 3 millions et demi de personnes. Elles décident de tout. On parle souvent des PME, c'est des sous-traitances. Une PME sur deux a une seule sous-traitance, le jour où elle ferme le robinet, la PME n'existe plus. S'il y a une PME, c'est parce que l'entreprise a externalisé pour essayer d'avoir un meilleur prix ce qu'elle faisait auparavant chez elle. Les 1 000 entreprises de plus de 1 000 décident de tout. En France, il y a le TUCP, le taux d'utilisation des capacités productives. C'est savant. Ça veut dire une chose. C'est produire jusqu'à 70% de ce qu'ils peuvent produire. Il y a 30% qu'ils pourraient faire en plus avec les machines qu'ils ont. On n'est pas dans une situation de pénurie, là. On est dans une situation de chantage à l'emploi, de crise. S'ils produisaient plus avec les machines qu'ils ont, il y aurait plus de produits sur le marché qui seraient moins chers. Ils restreignent la marge. En travaillant moins, ils gagnent plus. Toute l'économie est structurée par ça. J'ai dit au début que les employeurs préféreraient le fric à l'emploi. C'est vrai. Ils ont plus d'intérêt à placer dans les îles Caïman qu'à embaucher. Et ils ont parfois intérêt à débaucher pour placer dans les îles Caïman. C'est une grande abstraction. Mais la vie du jeune dépend de ça. A la gare Saint-Jean à Bordeaux, j'ai vu un jeune d'environ 26 ans traverser avec une montagne de garde-corps en polystyrène heureusement légers, sur le dos. Sur l'épaule gauche, il avait une énorme caisse d'outils. L'autre sac était un sac de pièces détachées. Je le vois arriver comme une fourmi qui déplace son poids. Il se pose devant moi pour réparer l'escalator. En 30 ans de carrière, j'ai vu 14 accidents mortels. On s'en souvient quand on est inspecteur du travail. Le dernier, c'était un jeune de 21 ans qui s'était fait écraser par l'ascenseur qu'il réparait. Les escalators sont aussi dangereux. Il y a 4 boîtes qui sont Koné, Otis, Schindler et Thyssen. Elles ont le monopole absolu des élévateurs, escalators etc. dans le pays. Elles ont même été condamnées au niveau de la commission européenne à des centaines de millions d'amende parce qu'elles avaient des ententes illicites sur les prix pour continuer l'entretien des parcs en vigueur plutôt que de les renouveler parce que c'est plus juteux. Elles recrutent à bas prix et elles forment à bas prix. C'est l'un des métiers où il y a le plus d'accidents du travail. Dans ce métier, les vieux s'en vont plus vite parce que c'est dur. Vers 55 ans, ils sont déjà foutus. Ce n'est pas la peine de mettre la retraite à 62 ans pour eux. Ils n'auront jamais les 43 trimestres. On prend des jeunes qui ne sont pas formés. Ce jeune, on l'avait mis tout seul, dans des boîtes riches. J'ai vu le gars s'installer. Ça aurait dans mon secteur, j'aurais tout de suite fait un arrêt de chantiers parce que les conditions de sécurité étaient immédiatement violées. On connaît tous des situations comme ça, partout. Ça ne vient pas d'une fatalité économique. Ça ne vient pas des exigences de l'économie. Ça ne vient pas des besoins humains. Tout ça pourrait être corrigé. Il n'y a pas de fatalité à ce que les jeunes, quelqu'un évoquait dans le passé, passent par ce gymkhana de violentes mesures précaires petits boulots avant d'arriver à une situation digne et humaine normale dans l'emploi. Il n'y a aucune fatalité. L'organisation de la société, telle que politiquement elle est dirigée, crée ce système dont, en vous

écoutant vous présentez les uns et les autres, je suppose que vous êtes les acteurs correcteurs au niveau où vous pouvez de cette situation globale. Un inspecteur, c'est pareil, corrige ce qu'il peut en rétablissant du droit où il est. Vous avez parlé du nombre de gens dans les services et du nombre de dossiers dans une mission. Il y a 767 inspecteurs du travail en France pour 1 200 000 entreprises qui ont au moins un salarié et 17 millions et demi de salariés concernés. Une entreprise a une chance d'être visitée une fois tous les 10 ans. On a chacun 3 000 entreprises en moyenne et 30 000 salariés. La défense du droit élémentaire et la sanction contre le viol du droit sont aussi extrêmement limitées. Si vous voulez faire du bien aux gens, c'est comme partout doublez le nombre d'inspections du travail au lieu de les diminuer. Si vous faites ça, vous allez obtenir des pressions qui vont se traduire par le fait que l'employeur fera plus attention. Il sera obligé de payer les heures sup donc il fera attention à l'embauche. Il respectera les gens qui se sentiront mieux et qui diront à leurs jeunes copains que la boîte n'est pas si mal. Deux jeunes nettoyeurs sont venus me voir dans mon bureau. Il y a 333 000 nettoyeurs en France. Ils étaient avant 6 heures du matin dans les bureaux à Nanterre et le soir après la fermeture des bureaux à 18 heures à Montreuil. Le midi, ils passaient par chez moi, le 2^e arrondissement, pour me dire qu'ils faisaient 250 heures et que sur leur feuille de paye il était marqué 151h 66. Ils étaient 140 en tout. Je leur ai dit de faire des délégués du personnel dans ma bonne foi d'inspecteur du travail. Ils m'ont répondu qu'ils ne se connaissaient pas, que le patron ne voulait pas, qu'ils savaient qu'ils étaient 140, mais ne se croisaient jamais. Un inspecteur du travail n'est pas un officier de police judiciaire. Il peut rentrer à toute heure du jour et de la nuit dans une entreprise. Mais, il ne suffit pas de lui rapporter les faits, il faut qu'il les constate. On est des agents de constat. Je ne pouvais pas aller à Nanterre. Je ne pouvais pas aller à Montreuil. Ce n'était pas mes zones de compétences territoriales. On a des zones géographiques dans lesquelles on intervient. Je répète ça parce que c'est en train de se faire casser par le ministre actuel. On a manifesté il y a deux jours à Lyon pour empêcher que tout ça ne soit cassé. Les jeunes me disent qu'ils ont une idée. La secrétaire tient un carnet avec les vrais horaires dans le bureau à côté de celui du patron. Je vais dans la boîte pour faire le contrôle normal des extincteurs, des chiottes. Ça va assez vite. Je regarde le registre du personnel et je demande de me donner les horaires. On me dit que les horaires sont normaux. Je réponds que les horaires normaux l'employeur est censé les envoyer à l'inspecteur du travail signés de sa main. On me dit qu'on en a des horaires normaux. Je demande qu'il les signe de sa main et me les donne. A ce moment-là, je me lève un peu angoissé intérieurement et je vais dans le bureau d'à-côté. J'ouvre le tiroir, on m'avait dit que c'était le premier, et je trouve le registre avec tous les vrais horaires. Il y en a qui vous l'ont dit. Je constate que les 145 salariés faisaient autour de 250 heures payées 150. Ils étaient tous comme ça. Ils ne pouvaient pas se défendre. Je l'ai menacé d'une amende. L'amende était multipliée par le nombre de salariés concernés, le nombre d'infractions constatées et s'étalait jusqu'à 5 ans en arrière. Depuis l'ANI, c'est 3 ans parce que les prud'hommes ont été verrouillés par l'ANI. Je vois un petit tiroir caisse dans sa tête. Il calcule combien il va payer. Je lui dis qu'en plus il aurait ses frais d'avocat et que ça allait durer longtemps. Il me dit d'arrêter, de ne pas faire le PV et qu'il va embaucher. Le gars qui avait 145 salariés et qui prétendait qu'il ne pouvait pas embaucher, rien que pour se mettre en règle avec la loi, il a embauché 45 personnes pour ne plus dépasser les horaires de 10 heures maxima et de 48 heures maxima. Sous cette pression-là, le chantage avec le contrôle, une sanction, une vérification, l'emploi se créait. Quand les employeurs disent qu'ils ne veulent pas de contrôle tatillon, c'est pour ne pas avoir ça sur le dos. Et, quand ils disent qu'ils ne peuvent pas payer les heures, c'est pour augmenter leurs marges. C'est ce système-là qu'il faut communiquer aux jeunes parce qu'en même temps on leur donne l'envie de se défendre et l'envie de transformer les choses. Merci.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : Merci à tous. On va devoir malheureusement arrêter là puisqu'on n'a pas pu épuiser l'ensemble des sujets liés à la problématique. Mais on a abordé pas mal de thèmes.

Gérard Filoche, ancien inspecteur du travail : Je n'ai pas dit qu'on pouvait prendre nos retraites et qu'on n'était pas obligé de subir la loi telle qu'elle est aujourd'hui et qu'on pouvait le dire aux jeunes.

Benoît Mychak, délégué général du CNAJEP : On peut poursuivre la discussion de manière informelle. Merci à vous, merci aux participants. A bientôt.